

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

RESTRICTED

GATS/SC/90/Suppl.1

28 juillet 1995

(95-2789)

Commerce des services

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Liste d'engagements spécifiques

Supplément 1

(Seul le texte anglais fait foi)

Le texte ci-joint remplace la section du document GATS/SC/90 qui porte sur les services financiers (pages 64 à 83).

ETATS-UNIS D'AMERIQUE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
7. SERVICES FINANCIERS			
A. ASSURANCE (seulement):			
<p>1. Les engagements concernant ce sous-secteur sont pris conformément à l'autre approche, énoncée dans le Memorandum d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers.</p> <p>2. Ce sous-secteur n'est pas consolidé en ce qui concerne l'accès aux marchés selon les modes 1 et 3 pour l'expansion d'activités existantes, l'établissement d'une nouvelle présence commerciale (mode 3 uniquement) ou l'exercice d'activités nouvelles.</p>			
<p>Assurance directe</p> <p>a) Assurance sur la vie, assurance accidents et assurance maladie (à l'exclusion de l'assurance contre les accidents du travail)</p> <p>b) Assurance autre que sur la vie</p>	<p>1) Les compagnies d'assurance américaines ou étrangères, appartenant à l'Etat ou contrôlées par lui, ne sont pas autorisées à exercer dans les Etats suivants: Alabama, Alaska, Arkansas, Californie, Caroline du Nord, Colorado, Connecticut, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Delaware, Géorgie, Hawaï, Idaho, Kansas, Kentucky, Maryland, Nevada, New York (dans cet Etat, les compagnies d'assurance autre que sur la vie sont autorisées, mais non les compagnies d'assurance sur la vie et d'assurance maladie), Oklahoma, Oregon, Pennsylvanie, Rhode Island, Tennessee, Virginie-Occidentale, Washington, Wyoming</p>	<p>1) Un droit d'accise fédéral de 1 pour cent est prélevé sur toutes les primes d'assurance-vie et un droit d'accise fédéral de 4 pour cent est prélevé sur toutes les primes d'assurance autre que sur la vie qui couvrent les risques aux Etats-Unis et sont payées à des sociétés non constituées conformément au droit des Etats-Unis, à l'exception des primes encaissées par ces sociétés par le biais d'un bureau ou d'un agent mandataire aux Etats-Unis</p> <p>Lorsqu'un navire utilisé pour la navigation maritime dont la construction a été financée par des fonds hypothécaires garantis par l'Etat fédéral est assuré à plus de 50 pour</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>2) Néant</p> <p>3) Les compagnies d'assurance américaines ou étrangères, appartenant à l'Etat ou contrôlées par lui, ne sont pas autorisées à exercer dans les Etats suivants: Alabama, Alaska, Arkansas, Californie, Caroline du Nord, Colorado, Connecticut, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Delaware, Géorgie, Hawaï, Idaho, Kansas, Kentucky, Maryland, Nevada, New York (dans cet Etat, les compagnies d'assurance autre que sur la vie sont autorisées, mais non les compagnies d'assurance sur la vie et d'assurance maladie), Oklahoma, Oregon, Pennsylvanie, Rhode Island, Tennessee, Virginie-Occidentale, Washington, Wyoming</p> <p>Les succursales ne sont pas autorisées à fournir des cautionnements pour des contrats conclus avec le gouvernement fédéral des Etats-Unis</p>	<p>cent de sa valeur par une compagnie non américaine, l'assuré doit démontrer qu'il a d'abord proposé sur le marché des Etats-Unis la prise en charge d'une part substantielle du risque</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les Etats ci-après n'ont institué aucun régime de licence pour l'implantation initiale, en qualité de filiale, d'une compagnie d'assurance non américaine, à moins que celle-ci ne soit déjà agréée dans un autre Etat des Etats-Unis: Minnesota, Mississippi et Tennessee</p> <p>Les Etats ci-après n'ont institué aucun régime de licence pour l'implantation initiale, en qualité de succursale, d'une compagnie d'assurance non américaine, à moins que celle-ci ne soit déjà agréée dans un autre Etat des Etats-Unis: Arkansas, Arizona, Caroline du Nord, Géorgie, Hawaï, Kansas, Minnesota, Nebraska, New Jersey, Pennsylvanie, Tennessee, Utah, Vermont, Virginie-Occidentale, Wisconsin, Wyoming</p> <p>Dans les Etats ci-après, le conseil d'administration des compagnies d'assurance établies sur place et agréées doit être composé de ressortissants américains dans les proportions suivantes: 100 pour cent en Louisiane, les trois quarts dans l'Etat de Washington (pour les mutuelles d'assurance sur la vie), les deux tiers en Oklahoma (pour les sociétés</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>anonymes et les mutuelles) et en Pennsylvanie; la majorité en Californie (pour les mutuelles qui opèrent en tant qu'assureurs agréés uniquement dans cet Etat), en Floride (pour les sociétés anonymes et les mutuelles), en Géorgie (pour les sociétés anonymes et les mutuelles), dans l'Idaho (pour les sociétés anonymes et les mutuelles), dans l'Indiana, au Kansas (pour les sociétés anonymes), dans le Kentucky, le Mississippi, l'Ohio (pour les compagnies d'assurance sur la vie assujetties à l'obligation de réserve légale), dans le Dakota du Sud (sauf si plus de 1 000 personnes ont le droit de vote au conseil d'administration et si la majorité des votants résident hors de l'Etat, ou encore si moins de 1 pour cent des actions appartiennent à des résidents de l'Etat), dans le Wyoming (pour les compagnies exerçant en qualité d'assureurs agréés uniquement dans cet Etat); sept dans le Tennessee (pour les mutuelles d'assurance sur la vie); trois en Illinois (pour les sociétés anonymes, les mutuelles ou les compagnies assujetties à l'obligation de réserve légale) et dans le Missouri (assurance sur la vie et assurance accidents)</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>La citoyenneté des Etats-Unis est requise dans les Etats suivants pour les fondateurs des compagnies d'assurance, dans les proportions indiquées: 100 pour cent à Hawaï, dans l'Idaho (pour les sociétés anonymes et les mutuelles), l'Indiana, le Dakota du Sud et l'Etat de Washington; deux tiers en Arizona (pour les sociétés anonymes et les mutuelles), en Géorgie (pour les sociétés anonymes et les mutuelles); la majorité en Alaska, en Floride (pour les sociétés anonymes et les mutuelles), au Kansas (pour toutes les compagnies d'assurance sur la vie et les mutuelles d'assurance autre que sur la vie), dans le Kentucky (pour les mutuelles ou sociétés anonymes), dans le Montana (pour les sociétés anonymes et les mutuelles) et dans le Wyoming (pour les sociétés anonymes soumises à l'obligation de réserve légale et les mutuelles)</p> <p>Dans les Etats suivants, les gestionnaires des mutuelles d'assurance des catégories ci-après sont tenus de résider dans l'Etat: Californie (mutuelles d'assurance incendie des comtés); Idaho (toutes les mutuelles); Kansas (toutes les mutuelles); New Jersey (toutes les mutuelles); Minnesota</p>		

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>(mutuelles des municipalités, mutuelles d'assurance incendie pour agriculteurs); Mississippi (toutes les mutuelles); Montana (mutuelle d'assurance agricole); Vermont (coopératives d'assurance incendie); Wyoming (mutuelle d'assurance agricole)</p> <p>Un groupe de sept citoyens américains ou plus, dont la majorité réside dans l'Etat, peut constituer une société de secours mutuel dans les Etats suivants: Alaska, Arkansas, Californie, Delaware, Floride, Idaho, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Maine, Maryland, Michigan, Minnesota, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, New Jersey, Oklahoma (groupe de dix citoyens américains ou plus, dont la majorité réside dans l'Etat), Oregon, Pennsylvanie, Virginie, Virginie-Occidentale, Vermont, Washington et Wyoming</p> <p>Un groupe de 25 personnes ou plus domiciliées dans l'Etat peut constituer un groupement interne d'assurance réciproque dans les Etats ci-après: Arkansas, Californie, Delaware, Géorgie, Idaho, Indiana, Kentucky, Maine, Maryland, Mississippi, Montana, Pennsylvanie, Tennessee, Vermont, Virginie, Washington et Wyoming</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>c) Réassurance et rétrocession</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Les compagnies d'assurance, américaines ou étrangères, appartenant à l'Etat ou contrôlées par lui, ne sont pas autorisées à exercer dans les Etats suivants: Alabama, Alaska, Arkansas, Caroline du Nord, Colorado, Connecticut, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Delaware, Géorgie, Hawaï, Idaho, Kansas, Kentucky, Maryland, Nevada, New York (les compagnies d'assurance autre que sur la vie sont autorisées mais non les compagnies d'assurance sur la vie et d'assurance maladie), Oklahoma, Oregon, Pennsylvanie, Rhode Island, Tennessee, Virginie-Occidentale, Washington et Wyoming</p> <p>Les compagnies d'assurance constituées au Nevada ne peuvent se réassurer qu'auprès d'un assureur admis dans cet Etat. Non consolidé dans le Maine pour la réassurance de l'indemnisation des accidents du travail.</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Un droit d'accise fédéral de 1 pour cent est perçu sur toutes les primes qui couvrent les risques aux Etats-Unis et qui sont versées à des compagnies non constituées en sociétés conformément au droit des Etats-Unis, à l'exception des primes encaissées par ces compagnies par le biais d'un bureau ou d'un agent mandataire aux Etats-Unis</p> <p>Au Texas, la réassurance directe des mutuelles d'assurance sur la vie ne peut pas être souscrite en totalité auprès des compagnies non américaines</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>2) Les compagnies d'assurance constituées au Nevada peuvent se réassurer uniquement auprès d'un assureur admis dans cet Etat. Non consolidé dans le Maine pour la réassurance de l'indemnisation des accidents du travail.</p> <p>3) Les compagnies d'assurance, américaines ou étrangères, appartenant à l'Etat ou contrôlées par lui, ne sont pas autorisées à exercer dans les Etats suivants: Alabama, Alaska, Arkansas, Caroline du Nord, Colorado, Connecticut, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Delaware, Géorgie, Hawaï, Idaho, Kansas, Kentucky, Maryland, Nevada, New York (les compagnies d'assurance autre que sur la vie sont autorisées mais non les compagnies d'assurance sur la vie et d'assurance maladie), Oklahoma, Oregon, Pennsylvanie, Rhode Island, Tennessee, Virginie-Occidentale, Washington, Wyoming</p> <p>Les Etats ci-après n'ont institué aucun régime de licence pour l'implantation initiale, en qualité de filiale, d'une compagnie d'assurance non américaine, à moins que celle-ci ne soit déjà agréée dans un autre Etat des Etats-Unis: Minnesota,</p>	<p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Mississippi et Tennessee. Une fois qu'une compagnie a obtenu une licence dans un autre Etat des Etats-Unis, elle peut obtenir une licence et s'implanter dans les Etats mentionnés.</p> <p>Les Etats ci-après n'ont institué aucun régime de licence pour l'implantation initiale, en qualité de succursale, d'une compagnie d'assurance non américaine, à moins que celle-ci ne soit déjà agréée dans un autre Etat des Etats-Unis: Arkansas, Arizona, Caroline du Nord, Géorgie, Kansas, Minnesota, Nebraska, New Jersey, Pennsylvanie, Tennessee, Utah, Vermont, Virgine-Occidentale, Wisconsin, Wyoming.</p> <p>Une fois qu'une compagnie a obtenu une licence dans un autre Etat des Etats-Unis, elle peut obtenir une licence et s'implanter dans les Etats mentionnés.</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>d) Services auxiliaires de l'assurance: (dispositions applicables aux sous-secteurs i), ii) et iii) ci-après)</p>	<p>1),3) Les Etats ci-après ne délivrent pas de licences pour non-résidents à des particuliers non agréés dans un autre Etat des Etats-Unis: Californie (agent/courtier), Caroline du Nord (intermédiaire en réassurance), Connecticut (producteur/répartiteur/estimateur/consultant/courtier/intermédiaire en réassurance), Colorado (intermédiaire en réassurance), Dakota du Sud (agent), Delaware (courtier/agent/intermédiaire en réassurance), Floride (agent/courtier), Géorgie (assureur-conseil/répartiteur), Illinois (producteur/répartiteur/intermédiaire en réassurance), Indiana (agent/courtier), Kentucky (agent/courtier), Maine (agent/courtier), Maryland (agent/courtier/conseiller/agent de réassurance/courtier en réassurance), Mississippi (agent/courtier), Missouri (courtier), Montana (producteur/agent/courtier), Nebraska (producteur/agent/courtier), Nevada (notaire/répartiteur/garant dans le secteur immobilier/notaire-garant), New Jersey (agent/courtier), New York (intermédiaire en réassurance), Nouveau-Mexique (garant/notaire/courtier/agent), Oregon (répartiteur/consultant/intermédiaire en réassurance),</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>i) Services de courtage¹</p>	<p>Pennsylvanie (répartiteur/notaire), Texas (agent/courtier), Virginie (agent/courtier/consultant), Virginie-Occidentale (courtier/intermédiaire en réassurance) et Washington (agent/courtier)</p> <p>1),3) Le Dakota du Sud et le Wyoming ne délivrent pas de licences de courtier à des non-résidents</p> <p>Les Etats ci-après ne délivrent de licences de courtier à des non-résidents que pour certaines branches d'assurance: Alabama (toutes branches sauf assurance sur la vie, assurance accidents et assurance maladie), Arkansas (assurance de biens, assurance dommages, assurance-caution et assurance maritime), Californie, Louisiane (assurance de biens et assurance dommages), Nouveau-Mexique (assurance de biens et assurance dommages)</p>	<p>1),3) Des droits de licence plus élevés peuvent être exigés des non-résidents dans les Etats suivants: Alaska, Arizona, Arkansas, Californie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Dakota du Nord, Géorgie, Hawaii, Indiana, Kansas, Louisiane, Maine, Maryland, Massachusetts, Montana, Nebraska, Nevada, New Hampshire, New Jersey, Nouveau-Mexique, Ohio, Oklahoma, Pennsylvanie, Rhode Island, Utah, Vermont</p>	

1 Par souci de transparence, il est signalé que les maisons de courtage peuvent, d'une manière générale, offrir des services dans la plupart des Etats après avoir obtenu des licences de courtier ou, dans d'autres Etats, des licences d'agent. Les Etats ci-après ne délivrent pas de licences de courtier: Floride, Iowa, Kentucky, Michigan, Minnesota, Mississippi, Oregon, Tennessee, Texas, Virginie, Virginie-Occidentale, Wisconsin.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>ii) Services d'agence</p>	<p>Tous les Etats imposent aux courtiers en parts excédentaires l'obligation de résider dans l'Etat</p> <p>2) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1),3) Les Etats ci-après délivrent des licences d'agent à des non-résidents pour la totalité ou une partie seulement des branches d'assurance: Californie, Floride (assurance risques divers, assurance sur la vie et assurance maladie), Hawaii (assurance de biens et assurance exploitation), Kentucky (assurance risques divers, assurance sur la vie et assurance maladie), Louisiane (assurance sur la vie et assurance maladie), Nouveau-Mexique (assurance sur la vie et assurance maladie), Ohio (toutes branches sauf l'assurance sur la vie et l'assurance dommages), Oregon, Rhode Island (toutes branches sauf l'assurance risques divers)</p> <p>Tous les Etats imposent aux courtiers en parts excédentaires l'obligation de résider dans l'Etat</p>	<p>2) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1),3) Des droits de licence plus élevés peuvent être exigés des non-résidents dans les Etats suivants: Alaska, Arizona, Arkansas, Californie, Caroline du Sud, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Floride, Géorgie, Hawaii, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Maine, Maryland, Massachusetts, Mississippi, Montana, Nebraska, Nevada, New Hampshire, New Jersey, Nouveau-Mexique, Oklahoma, Pennsylvanie, Rhode Island, Tennessee, Utah, Vermont, Wisconsin, Wyoming</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>iii) Service de consultation, service actuariel, service d'évaluation du risque et service de liquidation des sinistres</p>	<p>2) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1),3) Les Etats ci-après ne délivrent pas de licence à des non-résidents: Alabama (répartiteur, notaire, représentant d'agence), Arizona (répartiteur, notaire), Californie (répartiteur, analyste en assurance, agent de club automobile, garant), Caroline du Nord (représentant à pouvoirs limités, répartiteur, estimateur de dommages causés aux véhicules automobiles, garant professionnel, messager), Floride (représentant auprès de la clientèle), Géorgie (assureur-conseil, répartiteur), Hawaï (répartiteur, notaire), Idaho (notaire), Indiana (garant), Kentucky (répartiteur), Maryland (répartiteur), Michigan (répartiteur), Montana (répartiteur), Nevada (notaire, répartiteur, garant dans le secteur immobilier), New Jersey (consultant, répartiteur), Nouveau-Mexique (notaire), Oklahoma (garant), Oregon, Pennsylvanie (estimateur de dommages causés aux véhicules</p>	<p>2) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1),3) Les Etats suivants subordonnent l'octroi de licence à la résidence dans l'Etat: Californie (pour les répartiteurs et les analystes en assurance sur la vie et assurance invalidité), Géorgie (pour les inspecteurs ne travaillant pas en collaboration avec un répartiteur agréé résident), Illinois (pour les experts publics non résidents qui sont agréés dans un Etat n'accordant pas le même traitement aux résidents de l'Illinois), Mississippi (pour les répartiteurs indépendants) et Nevada (pour les estimateurs et répartiteurs)</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>2) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>automobiles), Virginie-Occidentale (répartiteur, notaire), Washington (notaire, répartiteur) et Wyoming (répartiteur, notaire)</p> <p>Les Etats ci-après subordonnent l'octroi de licence à la citoyenneté américaine: Alabama (pour les agents, courtiers, notaires, agents généraux et représentants d'agences), Idaho (pour les agents, courtiers, notaires et courtiers en parts excédentaires), Missouri (pour les courtiers), Nebraska (pour les courtiers), Nouveau-Mexique (pour les notaires et garants), Ohio (pour les courtiers en parts excédentaires) et Oklahoma (pour les garants)</p> <p>2) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>2) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. SERVICES FINANCIERS (SERVICES BANCAIRES ET AUTRES SERVICES FINANCIERS, A L'EXCLUSION DE L'ASSURANCE):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les engagements concernant ces sous-secteurs sont pris conformément au Mémoire d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers (le Mémoire d'accord). Plus précisément, les engagements se rapportant à l'accès aux marchés selon les modes a) à d) énoncés au paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord sont pris uniquement au regard du Mémoire d'accord et du paragraphe 1 de l'article XVI de l'Accord. 2. Ce sous-secteur n'est pas consolidé en ce qui concerne l'accès aux marchés selon les modes 1 et 3 pour l'expansion d'activités existantes, l'établissement d'une nouvelle présence commerciale (mode 3 uniquement) ou l'exercice d'activités nouvelles. 3. Les engagements concernant le traitement national sont assortis de la restriction suivante: le traitement national est accordé compte tenu de l'"Etat d'implantation initiale" de la banque étrangère aux Etats-Unis, le cas échéant, conformément à la définition de cette expression dans la Loi sur les activités bancaires internationales.¹ 4. Les fournisseurs de services qui fournissent un service par le biais d'une personne morale constituée conformément aux lois des Etats-Unis sont assujettis à des restrictions non discriminatoires concernant la forme juridique de ladite personne morale.² 5. Il est entendu que le paragraphe 4 du Mémoire d'accord n'implique pas l'obligation d'autoriser des fournisseurs non résidents de services financiers à effectuer des démarchages, et aucun engagement n'est pris au sujet de ces activités. 			

1 Les organismes bancaires étrangers sont généralement assujettis à des restrictions géographiques aux Etats-Unis en ce qui concerne le traitement national. Les restrictions géographiques non conformes au traitement national ont été considérées comme des restrictions à l'accès aux marchés. A titre d'exemple, les situations ci-après ne confèrent pas, selon cette règle, le traitement national et sont donc indiquées comme restrictions: 1) lorsqu'une banque étrangère dont l'Etat d'implantation initiale se voit accorder un traitement moins favorable que celui dont bénéficie une banque constituée dans cet Etat en ce qui concerne l'expansion des activités par la création de succursales, et 2) quand une banque étrangère est traitée moins favorablement qu'une société de portefeuille bancaire constituée dans l'Etat d'implantation initiale de la banque étrangère en ce qui concerne l'expansion des activités par l'acquisition ou l'établissement d'une filiale bancaire.

2 Par exemple, les sociétés en nom collectif et les entreprises individuelles ne sont généralement pas acceptées comme forme juridique pour les établissements de dépôt aux Etats-Unis.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Tous les sous-secteurs, à l'exception de ceux qui sont expressément indiqués ci-dessous</p>	<p>1),2),3) Le Michigan limite la possibilité pour les coopératives de crédit d'effectuer des dépôts auprès des banques, en fonction du pays d'origine de ces dernières</p> <p>3) Tous les membres du conseil d'administration d'une banque nationale doivent être ressortissants américains à moins que ladite banque ne soit une société apparentée ou filiale d'une banque étrangère, auquel cas il suffit que la majorité des membres du conseil d'administration soient ressortissants américains</p> <p>La participation étrangère au capital des sociétés effectuant exclusivement des opérations internationales est limitée aux banques étrangères et filiales américaines de banques étrangères, alors que les établissements non bancaires américains sont autorisés à détenir le capital de ces sociétés</p> <p>La législation fédérale et les législations des Etats n'autorisent pas les succursales de sociétés de droit étranger à exercer aux Etats-Unis comme coopératives de crédit, banques ou caisses d'épargne, ou établissement de prêt immobilier</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Pour fournir aux Etats-Unis des services de conseil concernant les valeurs mobilières et la gestion d'investissements, les banques étrangères sont tenues de se faire enregistrer conformément à la Loi de 1940 relative aux conseils en investissements, tandis que les banques nationales en sont exemptées. L'obligation d'enregistrement s'accompagne de celle de tenir des états comptables, de se soumettre à des inspections, de présenter des rapports et d'acquitter une redevance.</p> <p>Les banques étrangères ne peuvent pas participer au système fédéral de réserve et ne peuvent donc pas voter pour l'élection des membres du conseil d'administration d'une banque fédérale de réserve. Les filiales de banques étrangères ne sont pas visées par cette mesure.</p> <p>Les frais des examens de la Réserve fédérale sont à la charge des succursales, agences et bureaux de représentation de banques étrangères</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Pour recevoir ou gérer aux Etats-Unis des dépôts inférieurs à 100 000 dollars, les banques étrangères doivent établir une filiale bancaire bénéficiant de l'assurance fédérale. Cette prescription ne s'applique pas aux succursales de banques étrangères qui exerçaient le 19 décembre 1991 comme établissements de dépôt couverts par l'assurance fédérale.</p> <p>Non consolidé pour l'implantation initiale par le biais de l'établissement ou de l'acquisition d'une banque agréée ou à charte constituée dans l'Etat sous la forme juridique suivante: Californie (succursale; également société d'épargne et de crédit); Caroline du Nord (filiale, succursale, agence ou bureau de représentation); Connecticut (banque ou société holding; également coopérative de crédit); Géorgie (agence); Illinois (succursale); Kentucky (filiale); Louisiane (agence); Massachusetts (filiale ou succursale); Michigan (agence); Pennsylvanie (tout établissement de dépôt ou bureau de représentation d'une banque); Texas (agence); Washington (succursale, agence ou bureau de représentation). Les restrictions indiquées dans ce paragraphe</p>	<p>Au Texas, les agences de banques étrangères peuvent faire l'objet de saisies avant un jugement et être invitées à fournir des renseignements dans des affaires civiles, ces dispositions ne s'appliquant pas aux filiales</p> <p>Dans les Etats ci-après, les succursales directes ou agences de banques étrangères sont tenues de se faire enregistrer conformément aux mesures applicables aux courtiers en valeurs mobilières et conseils en placement, les filiales bancaires de banques étrangères en étant exemptées au même titre que les banques nationales constituées dans l'Etat: Alabama; Arizona; Arkansas; Californie; Caroline du Nord; Connecticut; Dakota du Sud; Delaware; District de Columbia; Géorgie; Idaho; Illinois; Iowa; Kansas; Kentucky; Louisiane; Maine; Maryland; Mississippi; Missouri; Montana; Nebraska; New Hampshire; New Jersey; New York; Nouveau-Mexique; Ohio; Oklahoma; Pennsylvanie; Tennessee; Texas; Vermont; Washington. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux succursales ou agences agréées au niveau fédéral.</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>ne s'appliquent pas à l'établissement initial ou acquisition d'une filiale, succursale ou agence d'une banque nationale par une personne étrangère n'ayant pas encore une présence bancaire aux Etats-Unis, ni à l'expansion des activités d'un Etat à l'autre.</p> <p>Non consolidé dans les Etats ci-après pour les activités indiquées: Indiana (établissement de services clientèle par des coopératives de crédit étrangères); Iowa (sociétés d'épargne et de crédit étrangères; banques ou sociétés de fiducies étrangères; exploitation de terminaux bancaires satellites)</p> <p>L'implantation initiale ou l'expansion des activités d'une personne étrangère (à l'exclusion des ressortissants américains ou entités nationales) par le biais de l'acquisition ou de l'établissement d'une filiale d'une banque commerciale sont interdites, ou soumises à d'autres restrictions, dans les Etats suivants: Alabama, Arizona, Arkansas, Californie (limitation de la participation des établissements non bancaires étrangers au capital d'une société bancaire</p>	<p>Dans les Etats ci-après, les agences ou succursales directes de banques étrangères, à l'exclusion des filiales bancaires de banques étrangères, doivent être enregistrées ou agréées afin d'exercer les activités indiquées: Arkansas (émission de chèques; transactions hypothécaires); Californie (émission d'instruments de paiement); Caroline du Nord (émission de chèques); Delaware (émission ou encaissement de chèques, de traites, de mandats de paiement; financement d'achats de véhicules automobiles; transports d'argent/d'objets de valeur); Géorgie (prêts hypothécaires/courtage); Indiana (transferts monétaires; courtage en crédit); Kansas (transferts monétaires); Maryland (émission d'instruments de paiement, de chèques de voyage); Massachusetts (émission/encaissement de chèques; agences de transferts à l'étranger; financement d'achats de véhicules automobiles; financement de primes d'assurance; petits crédits à la consommation/financement des primes; financement d'hypothèques sur immeubles d'habitation); Oklahoma (émission de chèques); Pennsylvanie (crédits hypothécaires/courtage); Tennessee</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>internationale), Caroline du Nord, Caroline du Sud, Colorado, Dakota du Nord, Delaware, Indiana, Kansas, Louisiane, Maryland, Michigan, Minnesota, Mississippi, Montana, Nebraska, Nevada, New Jersey, Ohio, Oklahoma, Oregon, Pennsylvanie, Tennessee, Vermont, Virginie, Virginie-Occidentale, Washington, Wisconsin, Wyoming. Les restrictions signalées dans ce paragraphe ne s'appliquent pas à l'établissement ni à l'acquisition d'une filiale d'une banque nationale par une personne étrangère n'ayant pas encore une présence bancaire aux Etats-Unis.</p> <p>Les Etats suivants soumettent à restrictions l'implantation initiale ou l'expansion des activités d'une personne étrangère par le biais de l'acquisition ou de l'établissement d'entités indiquées ci-après: Delaware (sociétés d'épargne et de crédit), Ohio (sociétés d'épargne et de crédit, caisses d'épargne, coopératives de crédit), Tennessee (sociétés d'épargne et de crédit, caisses d'épargne, coopératives de crédit, sociétés de fiducie), Washington (sociétés d'épargne et de crédit, caisses d'épargne, coopératives de crédit, sociétés de fiducie)</p>	<p>(transferts monétaires; prêts au logement/courtage; prêts aux entreprises et activités liées à l'épargne); Texas (change ou transfert de devises - disposition non applicable aux agences au Texas; émission de chèques); Virginie (prêts hypothécaires/courtage; transferts monétaires; émission de mandats de paiement; encaissement de chèques); Wisconsin (émission de chèques)</p> <p>Les Etats ci-après soumettent à restrictions différentes transactions sur marchandises effectuées par les succursales et agences de banques étrangères, les autres établissements de dépôt étant exemptés: Arizona; Idaho; Indiana; Iowa; Maine; Mississippi; Missouri; Nebraska; New Hampshire; Washington</p> <p>L'offre et la vente de titres à des succursales et agences de banques étrangères sont assujetties dans les Etats ci-après à des prescriptions relatives à l'enregistrement et à la communication de renseignements qui ne sont pas applicables si la transaction fait intervenir d'autres établissements financiers: Dakota du Nord; Illinois; Indiana; Louisiane;</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les conseils d'administration des établissements de dépôt constitués conformément à la législation des Etats ci-après doivent être composés de ressortissants américains dans les proportions indiquées: Alabama (totalité), Caroline du Nord (3/4), Colorado (3/4), Dakota du Nord (majorité), Dakota du Sud (3/4), District de Columbia (totalité), Floride (majorité), Géorgie (totalité), Indiana (3/4), Iowa (majorité), Kentucky (totalité), Louisiane (3/5), Massachusetts (3/4), Mississippi (totalité), Missouri (totalité), New Hampshire (majorité), New Jersey (totalité), Nouveau-Mexique (3/4), New York (totalité, également pour les conseils d'administration des mutuelles d'épargne ou sociétés d'épargne et de crédit et les comités de gestion des coopératives de crédit), Ohio (3/4), Oklahoma (majorité), Oregon (majorité), Pennsylvanie (totalité), Tennessee (3/4), Vermont (2/3), Virginie (majorité), Wisconsin (2/3)</p> <p>La citoyenneté américaine est aussi exigée pour les fondateurs ou gestionnaires d'établissements de dépôt constitués conformément à la législation de l'Etat.</p>	<p>Montana; Nebraska; New Jersey; Tennessee; Texas (pour les succursales et agences de tous les établissements financiers étrangers)</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		Engagements additionnels
	<p>L'obligation de résidence dans l'Etat peut aussi être imposée aux administrateurs, fondateurs, gestionnaires ou membres du comité de direction des établissements de dépôt constitués conformément à la législation de l'Etat.</p> <p>L'exercice des activités indiquées est subordonné à la citoyenneté dans les Etats ci-après: Arizona (agence de recouvrement); Illinois (location de coffre-forts); Indiana (agence de recouvrement); Nevada (agence de recouvrement); Rhode Island (appartenance à une mutuelle d'épargne)</p> <p>L'établissement d'une succursale directe ou d'une agence par une banque étrangère est limité comme suit dans les Etats ci-après:</p> <p>L'octroi d'une licence de succursale est subordonné à des restrictions particulières: Californie (aucune fonction fiduciaire); Illinois (activités limitées au district commercial de Chicago); Massachusetts; Oregon; Pennsylvanie; Washington (fonction fiduciaire limitée et réservée à un</p>			

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>seul bureau par banque). Ces restrictions ne s'appliquent pas aux succursales fédérales.</p> <p>L'Idaho et le Michigan ne délivrent pas de licences de succursale mais des licences d'agence</p> <p>Aucune licence de succursale ni d'agence n'est délivrée dans les États suivants: Arizona; Arkansas; Caroline du Sud; Colorado; Dakota du Nord; Dakota du Sud; Indiana; Iowa; Maine; Minnesota; Montana; Nebraska; Nevada; New Hampshire; Nouveau-Mexique; Ohio; Oklahoma; Rhode Island; Tennessee; Utah; Vermont; Virginie; Wisconsin. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux bureaux fédéraux.</p> <p>Les États ci-après ne délivrent pas de licence de succursale mais des licences d'agence, sous réserve de restrictions particulières éventuelles: Delaware (octroi de licence d'État limité à un bureau par banque, le titulaire ne pouvant pas exercer ses activités d'une manière susceptible d'entraîner un préjudice substantiel pour les banques existantes; aucune fonction</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>fiduciaire); Floride (seulement pour une banque étrangère dotée d'un capital d'au moins 25 millions de dollars ou figurant parmi les cinq principales banques du pays d'origine); Géorgie (seulement pour une banque étrangère disposant d'un excédent d'au moins 50 millions de dollars par rapport aux engagements; aucune fonction fiduciaire et restrictions à l'exercice d'autres mandats); Hawaii (banque étrangère disposant de 10 milliards de dollars d'actifs et établie il y a au moins dix ans; fonction fiduciaire limitée); Louisiane (uniquement dans les paroisses de plus de 350 000 résidents); Mississippi; Missouri (aucune fonction fiduciaire); Oklahoma (banque étrangère dotée d'un capital d'au moins 25 millions de dollars ou, en particulier, figurant parmi les cinq principales banques du pays d'origine; les règles spéciales relatives au maintien des actifs et à l'équivalence financière sont applicables, de même que d'autres restrictions); Texas (un bureau seulement, uniquement dans les comtés ayant au moins 1,5 million de résidents; aucune fonction fiduciaire)</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Aucune licence de succursale ni d'agence d'Etat n'est délivrée dans le Wyoming</p> <p>Aucune licence de succursale ni d'agence n'est délivrée dans les Etats ci-après: Alabama; Dakota du Nord; Kansas; Maryland; New Jersey; Virgine-Occidentale</p> <p>Les bureaux de représentation de banques étrangères ne sont pas autorisés, ou sont assujettis aux restrictions indiquées, dans les Etats ci-après: Arizona; Arkansas; Caroline du Sud; Colorado; Dakota du Nord; Dakota du Sud; Hawaii (les banques étrangères doivent avoir 10 milliards de dollars d'actifs et avoir été créées au moins dix ans auparavant); Kansas; Kentucky; Michigan; Mississippi; Montana; Nevada; New Hampshire; New Jersey; Ohio; Oklahoma (les banques étrangères doivent avoir un capital d'au moins 10 millions de dollars ou, notamment, figurer parmi les cinq principales banques du pays d'origine; les règles spéciales relatives au maintien des actifs et à l'équivalence financière sont applicables); Oregon; Rhode Island; Tennessee; Utah; Vermont; Virginie;</p>		

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Opérations sur titres et produits dérivés et services connexes; participation à l'émission de titres	<p>Virginie-Occidentale; Wisconsin; Wyoming. Dans d'autres Etats, les bureaux de représentation doivent être constitués en sociétés.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2),3) La législation fédérale interdit l'offre ou la vente aux Etats-Unis de contrats à terme concernant les oignons, de contrats d'options concernant les oignons et d'options sur les contrats à terme concernant les oignons, ainsi que les services connexes</p> <p>Non consolidé en ce qui concerne la faculté d'agir en qualité de dépositaire unique d'un contrat bilatéral relatif à une émission d'obligation aux Etats-Unis</p> <p>Non consolidé en ce qui concerne l'utilisation de formules simplifiées d'enregistrement et de rapport périodique dans le cas de titres émis par de petites sociétés</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1),3) Néant (sauf comme indiqué dans la note introductive ci-dessus)</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

ETATS-UNIS D'AMERIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Participation aux émissions de titres de la dette publique	1),2) Néant 3) Non consolidé pour l'octroi ou le maintien par la Réserve fédérale de la désignation de spécialiste en valeurs du Trésor aux Etats-Unis 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1),2) Néant 3) Néant (sauf comme indiqué dans la note introductive ci-dessus) 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	